

Comment dialoguer avec les acteurs du territoire aux différentes étapes du projet ?

Problématique

S'engager dans un Agenda 21 local suppose d'entrer en dialogue avec tous les acteurs qui, porteurs de leviers d'action complémentaires de ceux de la collectivité, peuvent apporter une contribution au projet de développement durable du territoire.

Ces acteurs (chambres consulaires, associations, acteurs économiques, services de l'Etat, ...) sont souvent associés à l'élaboration de la stratégie et du plan d'action, à travers un comité de pilotage.

Le point de vue de...

Pierre-Jean ARPIN, directeur adjoint de l'aménagement et du développement durable au SICOVAL



Nous avons utilisé le référentiel pour préparer la deuxième phase de notre agenda 21, sur la base d'un bilan détaillé de la mise en œuvre du premier plan d'action. C'est dans ce cadre que nous avons utilisé certains des indicateurs clés proposés dans le référentiel, afin d'évaluer les impacts de notre premier Agenda 21, et de se donner les moyens de mesurer les effets futurs de la mise en œuvre de la deuxième phase du projet.

Lors de la réalisation de ce premier bilan, nous avons **mobilisé des associations, des collectivités, des organismes institutionnels**, pour enrichir notre réflexion mais également pour récupérer certaines données. Cela a été l'occasion de **mieux faire connaître l'ensemble de la démarche à tous ces partenaires**.

Nous avons pu ainsi publier un **rapport d'évaluation** assez fourni et complet.

Le point de vue de...

Jean-Baptiste Etcheto, Président du Conseil de développement du Pays Basque

Sans présager des effets que cela aura à plus long terme, l'utilisation du référentiel pendant l'expérimentation proposée par le ministère a permis à certaines communes du Pays Basque de s'approprier l'outil pour leur propre démarche.

Les réflexions sur l'évaluation de l'Agenda 21 du Pays Basque ont fait émerger la **nécessité d'articuler les différentes démarches d'Agenda 21 présentes sur le territoire**, et surtout permis d'identifier des domaines où le pays peut jouer un rôle de coordination sur des objectifs partagés.

Le travail autour des questions stratégiques du référentiel, qui nous a amenés à questionner les objectifs stratégiques du projet de territoire, a été l'occasion **d'associer des élus** de diverses collectivités du territoire « Pays Basque ».

Des liens se sont créés, par exemple avec les élus de la ville de Bayonne, qui élabore son propre Agenda 21.

Il est probable que les projets portés par les collectivités du Pays auront plus de facilité à **partager des objectifs communs**, entre elles et avec notre projet de Pays, grâce à cette démarche.

Ils le sont moins souvent à l'évaluation. Pourtant les différents temps de l'évaluation sont particulièrement propices à faire vivre ce dialogue, puisque ils sont l'occasion :

- de s'entendre, avant même l'écriture d'un programme d'actions, sur quelques grands objectifs communs pour le territoire auxquels chacun, avec ses moyens propres, apportera son concours à travers telle ou telle action
- de se doter d'un dispositif de suivi de ces objectifs : indicateurs, grille d'analyse, enquête, observatoire ... qui convienne à tous et soit viable dans le temps
- de discuter des suites à donner aux projets après quelques années de mise en œuvre, sur la base d'une évaluation partagée des progrès réalisés.

Comment utiliser le référentiel pour faire vivre ce dialogue ?

Le point de vue de...

Jean DEY, 1^{er} vice-président Aménagement durable et environnement, Conseil général de Seine et Marne

Lors du vote de son premier Agenda 21 en mars 2007, le Conseil Général de Seine et Marne s'était fixé comme objectif de rendre compte de sa démarche dans un délai de 3 ans.

A la fin 2008, les élus de la majorité ont validé le principe d'une modalité innovante d'évaluation, en répondant à une proposition du Comité 21 : il s'agissait d'adapter à l'évaluation d'un Agenda 21 local le dispositif de "concertation par les parties prenantes" habituellement proposé par cette association à des entreprises.

Plus de 70 documents clés sur l'Agenda 21, dont un **bilan évaluatif**, ont été transmis à un groupe de **parties prenantes** sélectionnés par le Comité 21 - comprenant des experts de niveau national et régional. Une trentaine de collaborateurs avaient contribué à la réalisation du bilan, sur la base du référentiel, lui donnant une rigueur méthodologique.

L'expression des experts, lors d'une mémorable matinée de travail en octobre 2009, a permis au Comité 21 d'établir une liste de 30 recommandations.

Avec le recul, on peut estimer que les 2/3 de ces recommandations étaient objectivés par un indicateur ou une question évaluative renseignés dans le Bilan.

Ce Bilan ayant permis de sortir les premiers résultats chiffrés de l'Agenda 21, j'ai pu les utiliser lors d'une réunion en Préfecture sur la territorialisation du Grenelle en novembre 2009 - et dans bien d'autres contextes depuis.